

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/07/114

Objet : 114 - Signature d'une convention avec Mme Alix VALLAEYS, présidente de la Compagnie Morceau de sucre pour la mise à disposition gratuite de la cour de l'ancienne école de Neuville ou de la salle Chênedollé en cas d'intempéries

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par Madame Alix Vallaeys présidente de la Compagnie Morceau de sucre pour disposer de la cour de l'ancienne école de Neuville ou de la salle Chênedollé en cas d'intempéries. .

Considérant que la Ville est d'accord pour cette mise à disposition,

Décide

- De donner son accord à la conclusion d'une convention avec la compagnie Le Morceau de sucre, représentée par sa Présidente, Madame Alix VALLAEYS pour la mise à disposition gratuite de la cour de l'ancienne école de Neuville ou de la salle Chênedollé en cas d'intempéries le vendredi 30 août 2024 afin de permettre l'action suivante :
 - Représentation gratuite de son spectacle « Le poids des cartons » le vendredi 30 août 2024 à 14h30

Fait à Vire Normandie, le 25 juillet 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240725-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2024

Publication : 25/07/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

